

DESCRIPTIF SOMMAIRE :

	NATURE	COULEUR
FACADES	ENDUIT	TON PIERRE
MEN. EXT.	PVC / ALU.	BLANC
VOLETS ROULANTS	ALU.	BLANC
TOITURE	Tuiles Terre Cuite	VIEILLIES

HAUTEUR DE LA CONSTRUCTION :

A L'EGOUT : 3.48ml env ./ TN AU FAITAGE : 5.14ml env ./ TN

SUPERFICIE DU TERRAIN: 423.00 m²

EMPRISE AU SOL:

138.25 / 423.00 = 0.33

TABLEAU DES SURFACES		
DESIGNIATION SURFACE PLANCHER		
RDC	105.08	m²
TOTAL	105.08	m²

LOGO coordonnées

Demande de Permis de Construire Construction d'une maison d'habitation

MAITRE D'OUVRAGE:

M. LAPORTE et Mme FRAGA

LOCALISATION DU PROJET :

11200 ARGENS-MINERVOIS Lotissement "LES CLAUSES"

Lot n° 29

Référence Cadastrale : Section A n°765

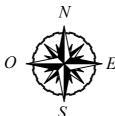
PCMI1 - PLAN DE SITUATION DU TERRAIN	Ech: 1/2000	
PCMI2 - PLAN DE MASSE	Ech: 1/100	
PCMI3 - COUPES DE PRINCIPES DU TERRAIN ET DE LA CONSTRUCTION	Ech: 1/100	
PCMI4 - NOTICE DESCRIPTIVE		
PLAN DES CLÔTURES	Ech: 1/50	
PCMI5 - PLAN DES FACADES	Ech: 1/100	
PCMI6 - INSERTION DU PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT		
PCMI7/PCMI8 - PHOTOGRAPHIES DU TERRAIN		
VUE EN PLAN	Ech: 1/50	
PCMI9/PCMI10 - CERTIFICATS		
PCMI14-1 - ATTESTATION		
Date	08/03/2018	

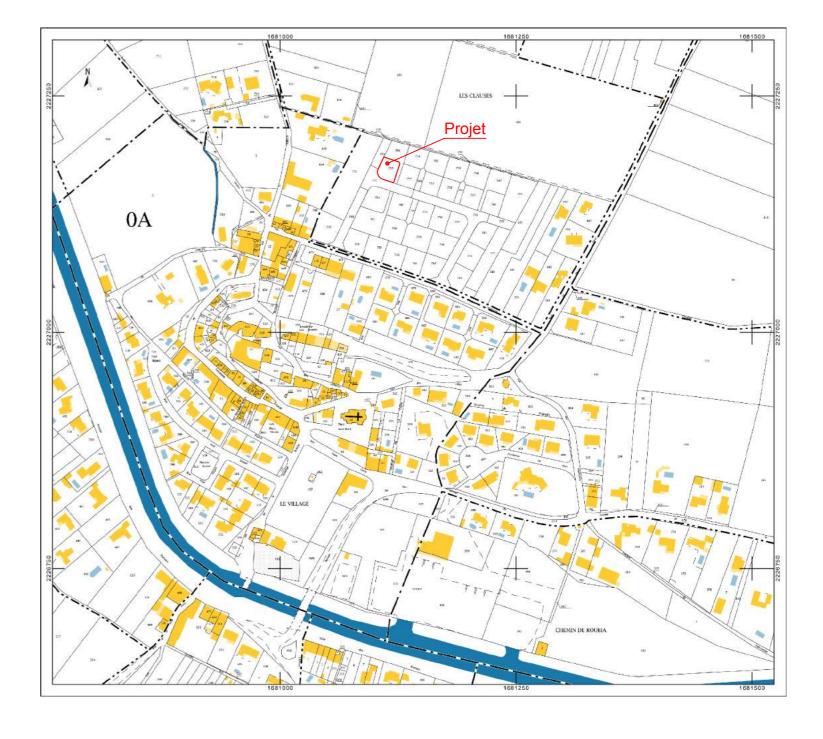




Vue aérienne sans échelle







Terrain concerné par le projet: 11200 ARGENS-MINERVOIS Lotissement "LES CLAUSES" Lot n° 29

Référence Cadastrale : Section A n°765

Plan de situation du terrain	
	Echelle: 1:2000 / 1:4000
LOGO	Maitre d'ouvrage: M. LAPORTE et Mme FRAGA
	Commune: ARGENS-MINERVOIS (11200)
Signatures:	Date: 08/03/2018

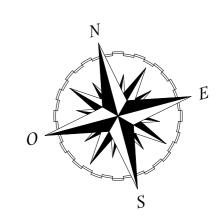


Le Constructeur attire l'attention du Maître de l'Ouvrage sur les variations possibles des côtes de façades de la maison et des prospects lorsqu'elles sont triburtaires des dimensions définitives du terrain après bornage par le Géomètre Expert <u>et dans ce cas une demande de permis de construire modificative devra être déposée en Mairie.</u>

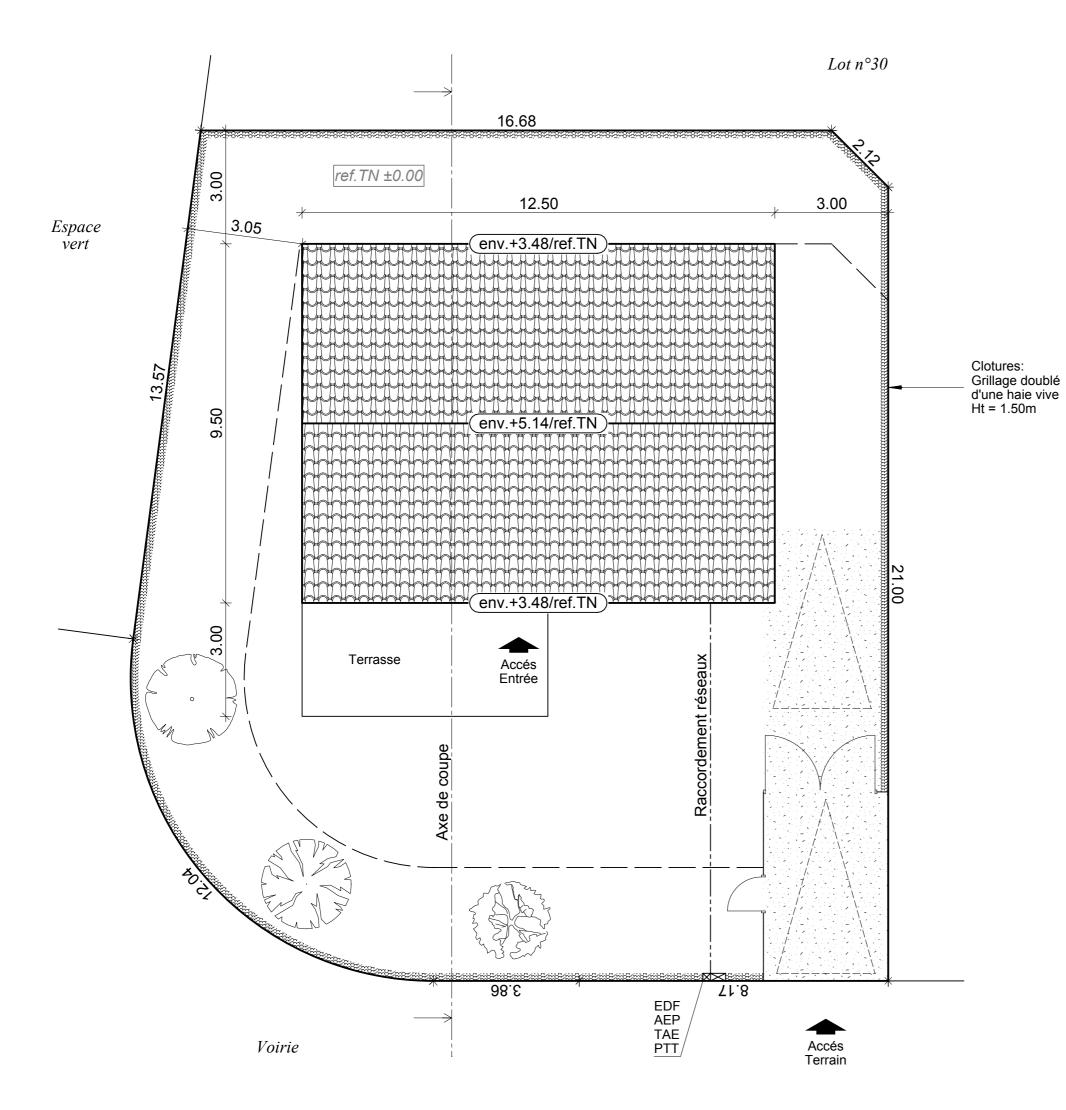
AMENAGEMENT EXTERIEUR A CHARGE CLIENT.

Lot n° 29 Surface: 423m²

/e



Titre: Plan d	Plan de Masse	
	Echelle: 1:100	
LOGO	Maitre d'ouvrage: M. LAPORTE et Mme FRAGA	
	Commune: ARGENS-MINERVOIS (11200)	
Signatures:	Date: 08/03/2018	

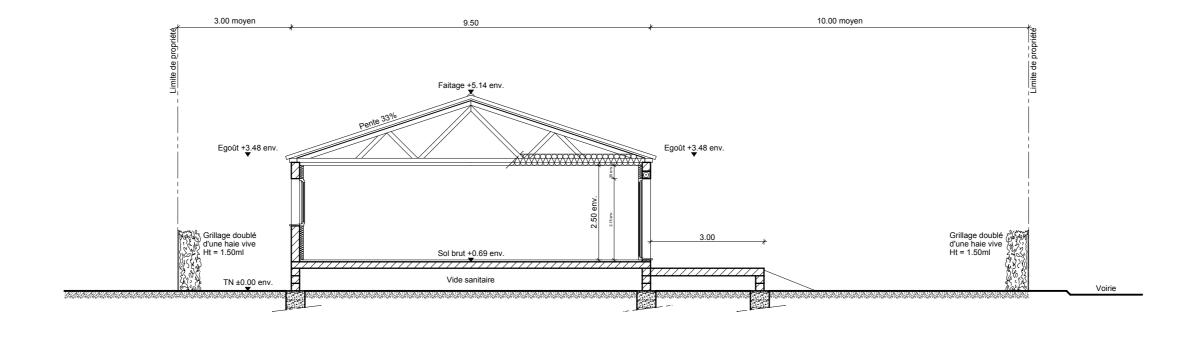


Les côtes altimétriques sont données à titre indicatif.

Celles-ci pourront être modifiées après implantation définitive de la construction sur le terrain.

REMBLAIS DES TERRES A CHARGE CLIENT.





Coupe d	Coupe de principe	
	Echelle: 1:100	
LOGO	Maitre d'ouvrage: M. LAPORTE et Mme FRAGA	
	Commune: ARGENS-MINERVOIS (11200)	
Signatures:	Date: 08/03/2018	

NOTICE D'INTEGRATION ARCHITECTURAL



PROJET DE REALISATION D'UNE HABITATION INDIVIDUELLE

M. LAPORTE Lionel et Mme FRAGA Sandrine 11200 ARGENS-MINERVOIS Lotissement "LES CLAUSES" Lot n° 29 Référence Cadastrale : Section A n°765

DESCRIPTION DE L'ENVIRONEMENT EXISTANT :

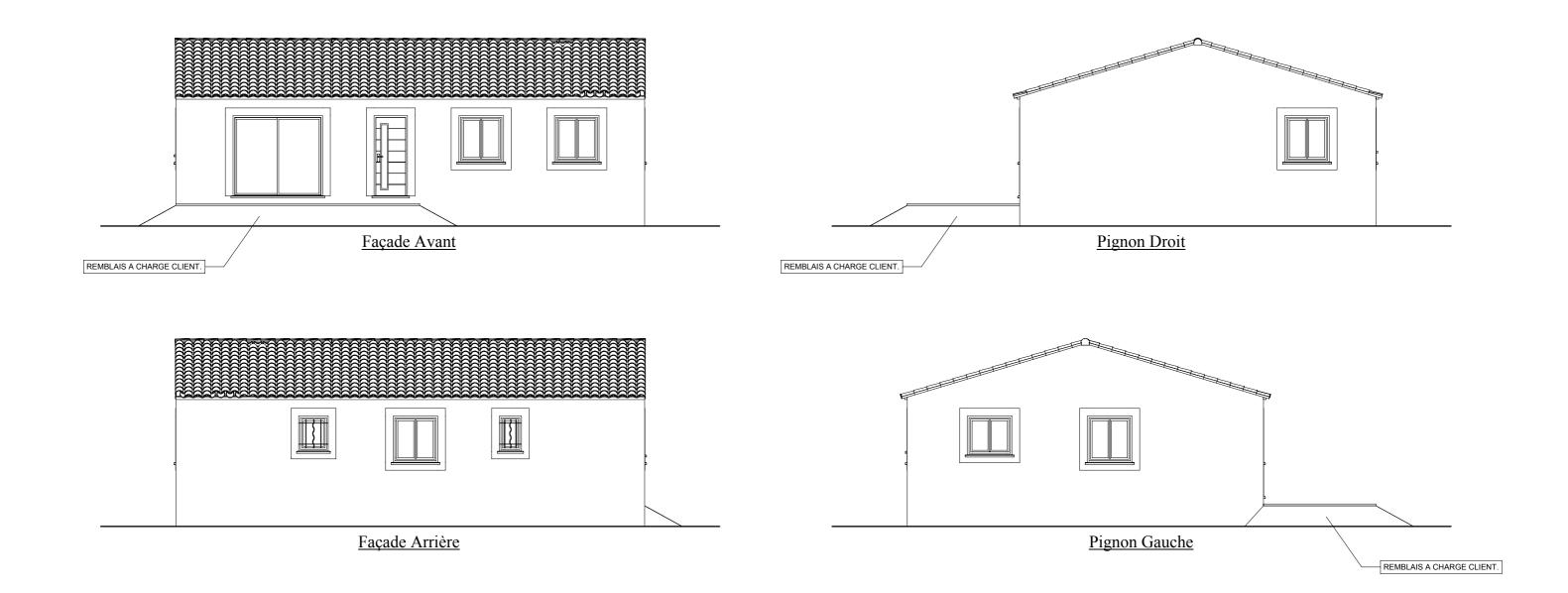
Le lotissement se situe dans un secteur d'habitat diffus de l'agglomération de ARGENS-MINERVOIS. L'environnement général est typique d'un habitat pavillonnaire récent, coté ville, et d'un environnement sauvage et naturel de l'autre.

<u>DISPOSITION CONCERNANT L'INSERTION DU PROJET :</u>

- La construction de type traditionnel et les matériaux employés s'inscrivent dans le contexte architectural environnant.
- Couverture : tuiles de terre cuite de type canal (DCL) aspect vieilli.
- Enduit façade : couleur TON PIERRE V.10 de finition taloché.
- Menuiseries : ouvertures extérieures pvc, alu. blanc, volets roulants alu. blanc.
- Aucun arbre à haute tige ne se trouve sur l'emplacement du projet.
- Le jardin d'agrément : sera à la charge du propriétaire, sera conforme pour ce qui est du choix des essences, et reprendra les éléments constitutifs de plantations diverses préservant le cadre de vie, notamment 1 arbre pour $100m^2$ de terrain libre.
- Les clôtures seront constituées d'un grillage de couleur vert d'une hauteur de 1.50ml, doublé d'une haie végétale (voir annexe cf.).
- Le stationnement extérieur sera positionnés à l'entrée du terrain et ouvert sur la voirie.

Notice d'in	Notice d'intégration architectural	
	Echelle:	
LOGO	Maitre d'ouvrage: M. LAPORTE et Mme FRAGA	
	Commune: ARGENS-MINERVOIS (11200)	
Signatures:	Date: 08/03/2018	





Plan d	Plan des façades	
	Echelle: 1:100	
LOGO	Maitre d'ouvrage: M. LAPORTE et Mme FRAGA	
	Commune: ARGENS-MINERVOIS (11200)	
Signatures:	Date: 08/03/2018	

PCMI6. Insertion du projet de construction dans son environnement



PCMI7. Photographie permettant de situer le terrain dans un environnement proche

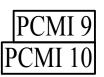




PCMI8. Photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain



Docui	Document graphique	
	Echelle:	
LOGO	Maitre d'ouvrage: M. LAPORTE et Mme FRAGA	
	Commune: ARGENS-MINERVOIS (11200)	
gnatures:	Date: 08/03/2018	





ATTESTATION

Je, soussigné Jean Luc RIBET, représentant la Société T.D.S.L.,

Conformément à l'article 14 du Règlement du Permis d'aménager du Lotissement « Les Clauses » à ARGENS MINERVOIS et à l'article R 421-5 du Code de l'Urbanisme

Atteste que la surface de plancher maximale constructible du lot n° 29 est de 250 m².

Fait pour servir ce que de droit, à Narbonne le 7 Novembre 2017

Agence Narbonne
29, rue Ernest Cognacq, Zac Bonne Source
BP 80406111104 Narbonne cedex
T:04 68 43 15 15
F:04 68 49 96 64
aude@terresdusoleil.com
www.terresdusoleil.com

T.D.S.L

Lotisseur - Aménageur
29, rue Erriest Cognacq
ZAC BOTHE Source
BP 80408

11104 NATBONNE CEDEX
Tél. 04 68 43 15 15 - Fax 04 68 49 96 64
SARL 30 pobliu de 346 800 € Siret 445,850 555 00009

PCMI9 - CERTIFICAT INDIQUANT LA SURFACE CONSTRUCTIBLE ATTRIBUEE AU LOT

PCMI10 - CERTIFICAT ATTESTANT L'ACHEVEMENT DES EQUIPEMENTS DESSERVANT LE LOT

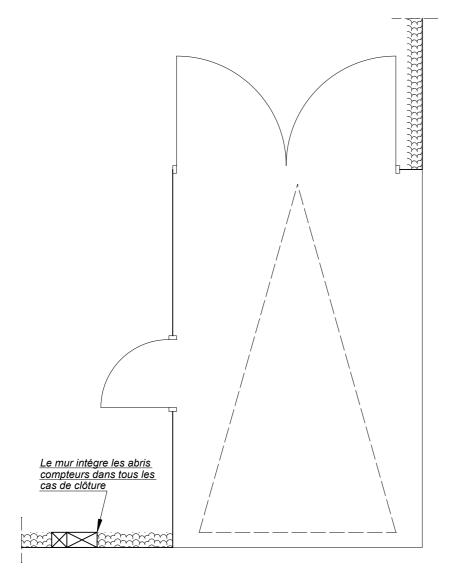
	Imprimer	Enregistrer	Réinitialiser	1/
Glori - Equity - Française République Française		Déclaration		cerfa N° 13408*04
IINISTÈRE CHARGE DE L'URBANISME	et la coi	normite u	es liavaux	
de construction ou • Vous déclarez que d'aménagement sor pectent les règles g • Vous déclarez que	e les travaux de construction nt conformes à l'autorisation énérales de construction e le changement de destinat n a été effectué et est confor	ou et res-	laration a été reçue à la mairie	AUD Sprature du receveur
1 - Désignation	du permis ou de la d	éclaration préalable	NAME OF TAXABLE	
Seal Transport Company of the Seal Seal Seal Seal Seal Seal Seal Sea	Market Street,	1 1 1 1 1 1		
Permis d'aména		, 1, 0, 1, 3, 1, 4, L, O		
			les travaux de finition des voirie	s? Oui 🗹 Non
		ت النات النات أ		
☐ Déclaration préa	lable ⇔ N°		1 1 1 1	
2 - Identité du r	léclarant (Le déclarant est	la titulaira da l'autorication)		Name of the last
Vous êtes un parti		☐ Monsieur ☐		
Nom :		Prénom :		
	DL	Raison soo Monsieur Prénom:	société (SA, SCI,) :	
			s coordonnées du titulaire de l'autor coordonnées du déclarant ou du titu	
Adresse : Numéro	; 29 Voie : Rue I	Ernest Cognacq		
Lieu-dit: ZAC Bonn	ne Source	Localité : NARBON	INE	
	1, 1, 0, 0, BP;			
Téléphone :			indiquez l'indicatif pour le pays étra	nger:
Si le demandeur h	abite à l'étranger ; Pays :		Division territoriale :	
l'adresse suivante J'ai pris bonne note		ate de notification sera celle d	smis en cours d'instruction pa @ de la consultation du courrier éle	
4 - Achèvemen	t des travaire		and the second second	
	é le : 0 1 0 8 2	0 , 1, 7	The second second second	-
			0.0	
Changement de	destination effectue le			

Surface créée (en m²) :	
Nombre de logements terminés :	dont individuels : dont collectifs :
Répartition du nombre de logements terminés par type of	de financement
Logement Locatif Social:	
Accession Sociale (hors prêt à taux zéro) :	
Prêt à taux zéro :	
Autres financements :	
J'atteste que les travaux sont achevés et qu'ils sont confo	ormes à l'autorisation (permis ou non-opposition à la déclaration préalable
À Narbonne	À
Le : 02 Août 2017	Le:
Signature du (ou des) déclarant(s)	Signature de l'architecte (ou de l'agréé
	en architecture) s'il a dirigé les travaux
+ iBes	
Pièces à joindre (cocher les pièces jointes à votre déclar	ration attestant l'achèvement et la conformité des travaux) :
	ration attestant l'achèvement et la conformité des travaux) : :és respectent les règles d'accessibilité applicables mentionnées à l'art
AT.1 - L'attestation constatant que les travaux réalis R. 111-19-27 du code de la construction et de l'hab	és respectent les règles d'accessibilité applicables mentionnées à l'art oltation [Art. R. 462-3 du code de l'urbanisme] ;
□ AT.1 - L'attestation constatant que les travaux réalis R. 111-19-27 du code de la construccion et de l'hat □ AT.2 - Dans les cas prévus par les 4° et 5° de l'artic d'achèvement est accompagnée d'un document établi	és respectent les règles d'accessibilité applicables mentionnées à l'art oltation [Art. R. 462-3 du code de l'urbanisme] ; de R. 111-38 du code de la construction et de l'habitation, la déclaratio par un contrôleur technique mentionné à l'article L. 111-23 de ce code se avis sur le respect des règles de construction parasismiques et pars
□ AT.1 - L'attestation constatant que les travaux réalis R. 111-19-27 du code de la construction et de l'hat □ AT.2 - Dans les cas prévus par les 4° et 5° de l'artic d'achèvement est accompagnée d'un document établi attestant que le maître d'ouvrage a tenu compte de se cycloniques prévues par l'article L. 563-1 du code de l'écontral de l'econtral de l'eco	és respectent les règles d'accessibilité applicables mentionnées à l'art oitation [Art. R. 462-3 du code de l'urbanisme]; de R. 111-38 du code de la construction et de l'habitation, la déclaratio par un contrôleur technique mentionné à l'article L. 111-23 de ce code se avis sur le respect des règles de construction parasimiques et para environnement [Art. R. 462-4 du code de l'urbanisme]; tation thermique prévue par l'article R.111-20-3 du code de la constructio
□ AT.1 - L'attestation constatant que les travaux réalis R. 111-19-27 du code de la construction et de l'hab R. 111-19-27 du code de la construction et de l'hab AT.2 - Dans les cas prévus par les 4° et 5° de l'artic d'achèvement est accompagnée d'un document établi attestant que le maître d'ouvrage a tenu compte de se cycloniques prévues par l'article L. 563-1 du code de l'er AT.3 - L'attestation de prise en compte de la règlement et de l'habitation [Art. R.462-4-1 du code de l'urbanisme	tés respectent les règles d'accessibilité applicables mentionnées à l'art bitation [Art. R. 462-3 du code de l'urbanisme]; de R. 111-38 du code de la construction et de l'habitation, la déclaratio par un contrôleur technique mentionné à l'article L. 111-23 de ce code es avis sur le respect des règles de construction parasismiques et para environnement [Art. R. 462-4 du code de l'urbanisme]; tation thermique prévue par l'article R.111-20-3 du code de la constructio e];
□ AT.1 - L'attestation constatant que les travaux réalis R. 111-19-27 du code de la construction et de l'hait R. 111-19-27 du code de la construction et de l'hait d'achèvement est accompagnée d'un document établi attestant que le maître d'ouvrage a tenu compte de se cycloniques prévues par l'article L. 563-1 du code de l'el AT.3 - L'attestation de prise en compte de la règlement et de l'habitation [Art. R.462-4-1 du code de l'urbanism. □ AT.4 - L'attestation de prise en compte de la règlement de l'AT.4 - L'attestation de prise en compte de la règlement.	tés respectent les règles d'accessibilité applicables mentionnées à l'arti- bitation [Art. R. 462-3 du code de l'urbanisme]; de R. 111-38 du code de la construction et de l'habitation, la déclaration par un contrôleur technique mentionné à l'article L. 111-23 de ce code es avis sur le respect des règles de construction parasismiques et para environnement [Art. R. 462-4 du code de l'urbanisme]; tation thermique prévue par l'article R.111-20-3 du code de la constructio e];
□ AT.1 - L'attestation constatant que les travaux réalis R. 111-19-27 du code de la construction et de l'hait R. 111-19-27 du code de la construction et de l'hait d'achèvement est accompagnée d'un document établi attestant que le maître d'ouvrage a tenu compte de se cycloniques prévues par l'article L. 563-1 du code de l'el AT.3 - L'attestation de prise en compte de la règlement et de l'habitation [Art. R.462-4-1 du code de l'urbanism. □ AT.4 - L'attestation de prise en compte de la règlement de l'AT.4 - L'attestation de prise en compte de la règlement.	des respectent les règles d'accessibilité applicables mentionnées à l'arti- bitation [Art. R. 462-3 du code de l'urbanisme] ; de R. 111-38 du code de la construction et de l'habitation, la déclaratio par un contrôleur technique mentionné à l'article L. 111-23 de ce code se avis sur le respect des règles de construction parasismiques et para environnement [Art. R. 462-4 du code de l'urbanisme] ; tation thermique prévue par l'article R.111-20-3 du code de la constructio e] ; tation acoustique prévue par l'article R.111-4-2 du code de la constructio le].
□ AT.1 - L'attestation constatant que les travaux réalis R. 111-19-27 du code de la construction et de l'hab R. 111-19-27 du code de la construction et de l'hab d'achèvement est accompagnée d'un document établi attestant que le maître d'ouvrage a tenu compte de se cycloniques prévues par l'article L. 563-1 du code de l'element de l'habitation [Art. R. 462-4-1 du code de l'urbanism AT.4 - L'attestation de prise en compte de la règlement et de l'habitation [Art. R. 462-4-3 du code de l'urbanism et de l'habitation [Art. R. 462-4-3 du code de l'urbanism La déclaration attestant l'achèvement et la conformité de soit par pli recommandé avec demande d'avis de récepsoit déposée contre décharge à la mairie. À compter de la réception en mairie de la déclaration, l'ad	des respectent les règles d'accessibilité applicables mentionnées à l'ari- bitation [Art. R. 462-3 du code de l'urbanisme] ; cle R. 111-38 du code de la construction et de l'habitation, la déclaratio par un contrôleur technique mentionné à l'article L. 111-23 de ce code se avis sur le respect des règles de construction parasismiques et para environnement [Art. R. 462-4 du code de l'urbanisme] ; tation thermique prévue par l'article R.111-20-3 du code de la constructio e] ; tation acoustique prévue par l'article R.111-4-2 du code de la constructio e].

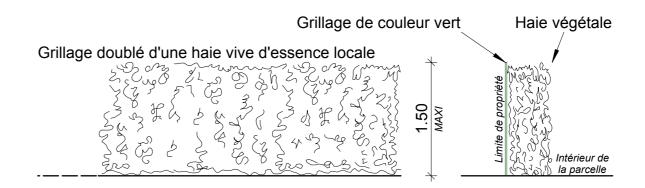
Si vous êtes un particulier: la loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant et la possibilité de rectification. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande. Si vous souhaitez vous opposer à ce que les informations nominatives comprises dans ce formulaire soient utilisées à des fins commerciales, cochez la case ci-contre:

La déclaration doit être signée par le bénéficiaire de l'autorisation ou par l'architecte eu l'agrée en architecture, dans le cas où ils ont dirigé les travaux. 2 Travaux concernant un immeuble inscrit au titre des monuments historiques ; travaux situés dans le primetre d'un situe partinonial remarquable, des abords des monuments historiques, dans un site diasse du en instance de classement au titre du code de l'Environnement, travaux concernant un immeuble de grande hauteur ou recevant du public ; travaux situés dans le cœur d'un parc national ou dans un espace ayant vocation à être classes dans le cœur d'un faitur parc national ; travaux situés dans un secteur couver par un plan de prévention des risques.

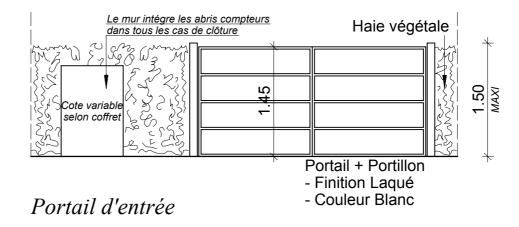
Titre:	Certificats	
		Echelle:
	LOGO	Maitre d'ouvrage: M. LAPORTE et Mme FRAGA
		Commune: ARGENS-MINERVOIS (11200)
Signatures:		Date: 08/03/2018



Stationnement



Clôture sur limites de propriété



Plan des côtures	
	Echelle: 1:50
LOGO	Maitre d'ouvrage: M. LAPORTE et Mme FRAGA
	Commune: ARGENS-MINERVOIS (11200)
Signatures:	Date: 08/03/2018

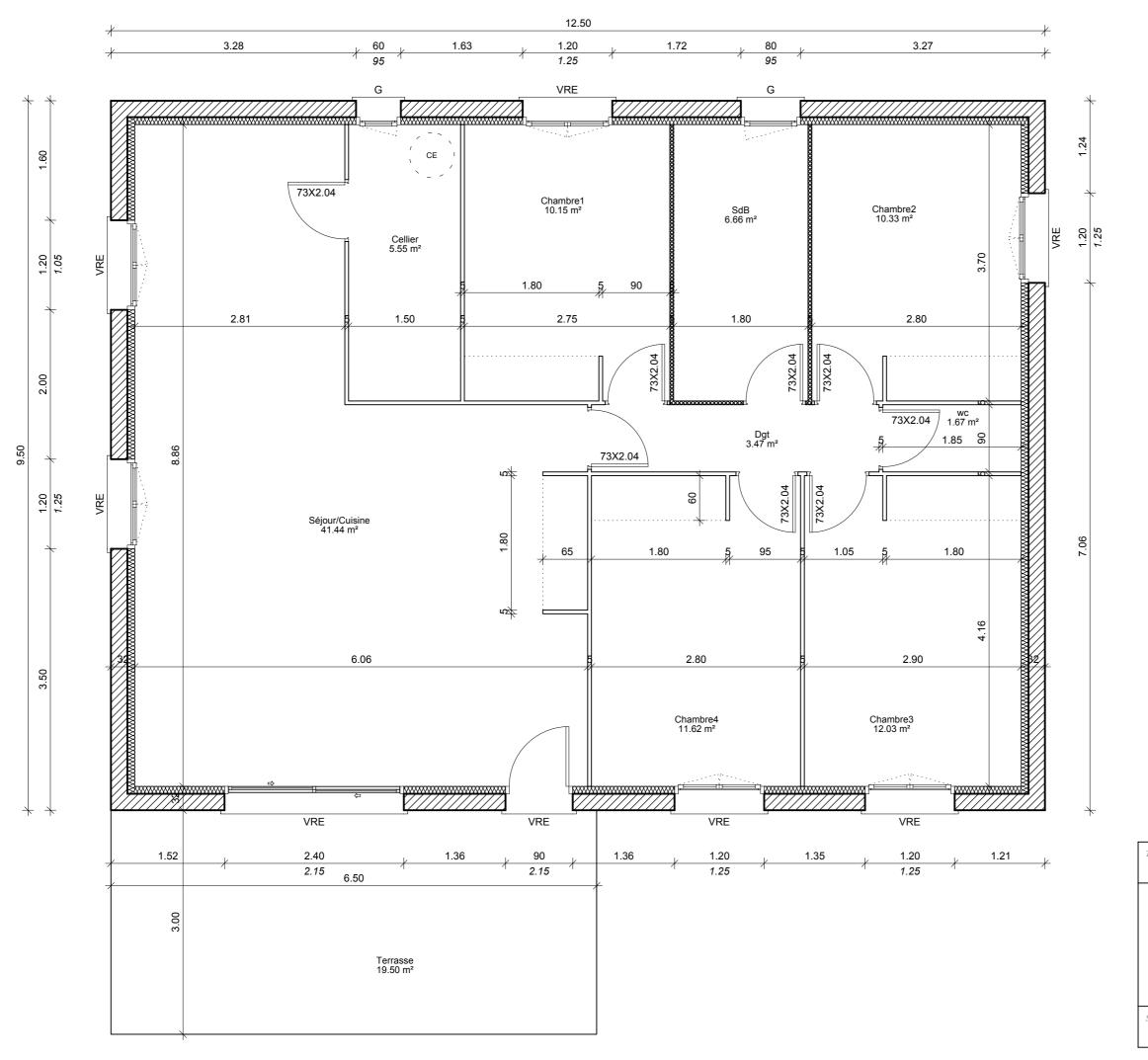


Tableau des Surfaces

Surfaces habitables		Surfaces annexes	
	(en m²)		(en m²)
Chambre 1	10,15	Terrasse	19,50
Chambre 2	10,33	Total	19,50
Chambre 3	12,03		
Chambre 4	11,62		
SdB	6,66		
Dgt	3,47	No.	
wc	1,67	Calcule des Surfaces	
Cellier	5,55	2.	(en m²)
Séjour - Cuisine	41,44	S. plancher	105,08
Total	102,92	Shon RT	117,87

Titre:	Vue en plan RDC	
	Echelle: 1:50	
LOGO	Maitre d'ouvrage: M. LAPORTE et Mme FRAGA	
	Commune: ARGENS-MINERVOIS (11200)	
Signatures:	Date: 08/03/2018	